



Lancement des travaux de dépollution sur l'Île aux Vaches

Dans la continuité des engagements pris par la Métropole en 2019, la 2e et dernière grande phase de travaux de retrait de l'amiante présente sur les Îles de Loire a débuté. Elle durera 6 semaines pour un coût de 265 000€ HT.

Suite à la mise à jour des dossiers concernant la présence d'amiante sur les îles de Loire en 2019, d'importantes investigations ont été réalisées pour évaluer les travaux à mener.

En 2020, ce sont ainsi 330 m³ de terres polluées, répartis sur 4 « tas », qui ont été extraits sur l'Île Aucard via un passage à gué aménagé spécialement entre l'Île et l'allée de la Loire.

Pour l'Île aux Vaches, la méthodologie des travaux a dû être adaptée. Les déchets sont en effet dispersés sur **8000 m²**. De surcroît, les contraintes environnementales sont très fortes (site classé NATURA2000) et l'accès ne peut se faire que par passage à gué ou barge.

C'est cette dernière solution qui est mise en œuvre compte tenu du niveau de la Loire observé cette année. Les modes opératoires ont été adaptés : les terres seront fouillées minutieusement en profondeur sur l'ensemble des 8000 m², les débris retirés et l'opération sera répétée autant de fois que nécessaire afin qu'il ne **subsiste aucun morceau d'amiante**.

Le parking du rond-Point Jean le Reste, quai de Marmoutier, sera neutralisé pendant la durée des travaux (six semaines). Aucun arbre ne sera abattu, le terrain sera ensuite remis en état naturel.



Les travaux terminés, les espaces libérés seront laissés en terrain naturel

Des travaux en parfaite transparence avec les services de l'Etat

Depuis 2019, et le lancement des opérations de dépollution des îles de Loire, les travaux sont réalisés en parfaite transparence avec les services de l'Etat : sur le volet environnemental, de la protection des travailleurs et le maintien de la qualité de l'eau puisée. Tous les risques ont été évalués et toutes les précautions ont été mises en œuvre.